

Criminologie

La théorie des opportunités et l'erreur de généralisation

Marcus Felson et Jan J. M. van Dijk

La criminologie comparée. Hommage à Denis Szabo
Volume 26, numéro 2, 1993

URI : id.erudit.org/iderudit/017337ar

DOI : [10.7202/017337ar](https://doi.org/10.7202/017337ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN 0316-0041 (imprimé)
1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Felson, M. & van Dijk, J. (1993). La théorie des opportunités et l'erreur de généralisation. *Criminologie*, 26(2), 29–36.
doi:10.7202/017337ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

LA THÉORIE DES OPPORTUNITÉS ET L'ERREUR DE GÉNÉRALISATION

Marcus Felson¹
J.J. Van Dijk²

Crime relationships are often inconsistent at different levels of aggregation for good theoretical reasons. That is why we should avoid committing the fallacy of composition, namely, drawing inferences between individuals and aggregates or from one level of aggregation to another. The routine activity approach becomes part of the solution.

LA THÉORIE DES OPPORTUNITÉS ET L'ERREUR DE GÉNÉRALISATION

Dans son Introduction à l'économie, Paul Samuelson (1961 : p. 13) décrit ainsi « l'erreur de généralisation » :

une erreur de raisonnement consistant à prétendre que ce qui est vrai d'une partie d'un tout l'est également, pour cette seule raison, nécessairement du tout. [...] en matière économique, on constate, sans aucun doute possible, que ce qui est vrai pour chaque individu ne l'est pas nécessairement pour la société dans son ensemble ; et que, réciproquement, ce qui paraît vrai pour l'ensemble des individus ne l'est pas nécessairement pour chaque individu considéré isolément.

À titre d'exemple, Samuelson note que le fait de se soulever sur la pointe des pieds pour regarder une parade peut être efficace pour un individu mais que, si tout le monde fait de même, cela ne va pas améliorer la vision du groupe. De la même manière, lorsque le niveau de chômage est élevé, une personne peut, en usant de débrouillardise, se trouver un emploi, mais cette solution n'aide pas à réduire le taux de chômage de la population³.

1. Professeur, University of Southern California, Social Science Research Institute, Denney Research Building, Room 101, Los Angeles, CA 90089-1111.

2. Université de Leiden et Ministère de la Justice, La Haye, Pays-Bas.

3. Les sociologues vont reconnaître dans l'erreur de généralisation « l'erreur écologique » de Robinson (1950). Robinson faisait référence à une série de recherches qui utilisaient des données agrégées au niveau du secteur de recensement. Par exemple, les chercheurs utilisaient les données publiées relatives aux secteurs de recensement d'une ville, mettant en relation des variables telles que les moyennes, les médianes ou les taux de tous les secteurs de recensement. Puis certains chercheurs faisaient l'erreur de présupposer que ces corrélations entre les secteurs valaient aussi pour les individus. Si les taux de cambriolage étaient en forte relation négative avec le revenu médian des secteurs de recensement, on en concluait à une corrélation de même ampleur et de même sens pour les cambrioleurs individuels et pour les victimes. Pour un compte rendu méthodologique des questions d'agrégation, voir l'ouvrage collectif édité par Borgatta et Jackson (1980).

Dans le même esprit, Brantingham et Brantingham (1984) distinguent, dans l'analyse spatiale du crime, les niveaux macro-spatial, méso-spatial et micro-spatial ; ils comparent l'analyse spatiale et l'analyse temporelle et ils mènent des analyses distinctes selon la profondeur temporelle considérée. Ils font la démonstration que ce qui est acquis à un niveau d'agrégation criminologique ne s'applique pas nécessairement à un autre niveau. En criminologie, on peut définir l'erreur de généralisation comme celle qui consiste à prendre pour acquis que ce qui est vrai à un niveau d'agrégation spatio-temporel est automatiquement vrai à un autre niveau spatio-temporel. Ce type d'erreurs inclut les inférences du niveau individuel au niveau collectif et vice versa.

La reconnaissance de ce type d'erreur peut nous aider à résoudre des contradictions apparentes dans les résultats de recherche en criminologie, en particulier lorsque ces contradictions surgissent lors du passage d'un niveau d'agrégation à un autre. Mais avant d'aller plus loin avec les intuitions de Samuelson et des Brantingham, il faudrait revoir certaines notions théoriques.

LES HABITUDES DE VIE ET LES THÉORIES SUR LES OPPORTUNITÉS CRIMINELLES

La théorie des habitudes de vie (*Routine activities approach*) (Cohen et Felson, 1979 ; Felson, 1987) n'est qu'un élément de l'ensemble des théories mettant l'accent sur les occasions de commettre des actes illégaux. Les travaux auxquels nous faisons référence s'étendent des Pays-Bas (Van Dijk et Steinmetz, 1979 ; Van Dijk, Mayhew et Killias, 1991) au Canada anglais (Brantingham et Brantingham), en passant par le Canada français (Cusson 1983, 1993) et les États-Unis (Hindelang, Gottfredson et Garofalo, 1978). La convergence remarquable de ces théories est analysée par Cusson (1986) et Fattah (1991).

La théorie des habitudes de vie vaut surtout pour les crimes dits « prédateurs » (essentiellement les crimes qui font des victimes directes). Elle soutient que trois éléments sont nécessaires à la commission de tels crimes : un délinquant potentiel, une cible convenable et l'absence de gardien. La théorie énonce qu'un délinquant doit trouver une cible, en l'absence de gardien. Tout ce qui va à l'encontre de la convergence de ces trois éléments tend à réduire la criminalité. Cela signifie que les taux de criminalité peuvent augmenter ou diminuer sans que varie le nombre de délinquants, dès lors qu'il y a davantage de cibles ou que les délinquants peuvent les atteindre plus aisément, en l'absence de leurs gardiens. Par exemple, même avec un nombre constant de jeunes garçons (délinquants éventuels ou plausibles), on peut s'attendre à un accroissement du nombre d'infractions lorsque les

postes de télévision deviennent plus légers et plus nombreux (cibles potentielles), et lorsque plus de personnes œuvrent en dehors du foyer (absence de gardiens). On peut fort bien illustrer ce point en utilisant le sondage international réalisé par Van Dijk *et al.* (1991 : p.61-62). Les auteurs montrent que les individus qui sortent fréquemment de chez eux présentent des risques élevés de victimisation. En comparant les individus qui sortent presque tous les soirs et ceux qui ne sortent jamais, les auteurs constatent que les taux de victimisation des premiers sont entre une fois et demi et deux fois supérieurs aux taux des seconds pour les vols d'auto ; ils sont trois fois plus élevés pour les vols dans les autos et trois fois et demi plus élevés pour le vandalisme sur les voitures.

Le premier article qui fit connaître la théorie des habitudes de vie présentait des exemples dans lesquels les résultats étaient consistants aux niveaux macro et microcriminologique. Par exemple, la corrélation entre les ménages ne comportant qu'un seul adulte et la victimisation criminelle est aussi vraie sur le plan individuel qu'à travers des séries chronologiques portant sur l'ensemble des États-Unis. Voyons maintenant comment la théorie des habitudes de vie peut nous aider à résoudre certains paradoxes ayant cours en criminologie.

Tout comme la théorie de l'offre et de la demande en vient à restaurer la complexité du comportement économique, la présence de trois éléments de base dans la délinquance prédatrice⁴ nous éloigne du monde simple, pour lequel ce qui est vrai pour les délinquants individuels l'est également pour les collectivités. Pour ne citer qu'un exemple, les nouvelles théories sur les opportunités tiennent compte de la répartition géographique des délinquants, des cibles et des gardiens potentiels. Elles tiennent également compte du fait que le vol est facilité par la présence de jeunes garçons à proximité de biens de valeur et aisément transportables.

On peut tirer des écrits sur la prévention du crime (voir Clarke, 1992) des exemples patents d'erreurs de généralisation, comme on le verra maintenant.

DES EXEMPLES D'ERREURS DE GÉNÉRALISATION APPLIQUÉES À LA PRÉVENTION DU CRIME

Commençons par un problème général : supposons que quelqu'un prenne des mesures pour se protéger du crime alors que la situation est propice à un déplacement de tous les crimes dont il se sera protégé⁵. Autrement dit, ses efforts ne protègent que lui-même et font courir un risque au

4. Pour en savoir davantage sur l'approche des habitudes de vie, voir Felson (1983, 1986, 1987).

5. Pour un traitement plus élaboré de la question des déplacements, voir Gabor (1990), Barr et Pease (1990) et Clarke (1992, p. 22-25).

reste de la population. Comme dans l'exemple de l'individu qui a surmonté la récession en se trouvant un emploi, ces mesures n'affectent en rien la criminalité globale.

Mayhew, Clarke et Hougs illustrent ce phénomène en décrivant d'abord une politique en vigueur en Angleterre et au pays de Galles qui rendait obligatoire l'installation d'antivol sur la colonne de direction des voitures neuves. Quand ils déambulaient dans les rues ou dans les parcs de stationnement, les délinquants trouvaient sans difficulté nombre de voitures faciles à voler, même si certaines voitures étaient munies d'un système antivol. De telles politiques, appliquées dans certains pays et ignorées dans d'autres, s'avèrent en corrélation nulle avec le taux respectif de vols de véhicules automobiles dans chacun de ces pays, même si, pour un échantillon de voitures dans un pays donné, on trouverait une corrélation négative entre le fait d'être muni de ces dispositifs et celui d'être volé. Tirer des conclusions générales de la relation observée dans un contexte particulier, et vice versa est un bon exemple d'erreurs de généralisation.

Mayhew et ses collègues considèrent ensuite une tout autre politique de blocage de volant, en vigueur cette fois en Allemagne de l'Ouest, où obligation fut faite que tous les véhicules, aussi bien anciens que neufs, soient équipés de systèmes antivol à partir d'une date donnée, ce qui a eu comme conséquence que les délinquants ne pouvaient plus trouver facilement de véhicules à voler. Dès lors, les vols d'automobiles connurent une baisse significative. Si la politique allemande avait été en vigueur dans plusieurs pays, on aurait pu s'attendre à voir apparaître, dans les études comparées internationales, une relation négative entre le nombre d'antivol et le taux de vols de voitures. Et à l'intérieur d'un pays, on aurait observé la même corrélation négative, là expliquée par la présence de voitures étrangères non équipées.

On peut donc énoncer un principe général selon lequel, lorsque les cibles sont nombreuses et rapprochées, le renforcement de leur protection à des fins préventives ne gêne guère les délinquants et ne fait que déplacer le crime vers d'autres cibles proches. Dans ces situations, la corrélation négative entre les mesures préventives et le risque de victimisation ne s'applique qu'aux individus, pas aux collectivités. Par contre, lorsque les cibles sont plus distantes, les mesures préventives interfèrent réellement avec l'activité des délinquants, et on peut s'attendre à ce que la corrélation négative entre les mesures préventives et le risque criminel s'applique aussi bien à l'échelle collective qu'à l'échelle individuelle⁶.

6. Ceci s'applique également aux systèmes d'alarme de maisons et de voitures qui, en raison de la multitude des cibles, n'ont probablement pas un effet réducteur significatif sur la criminalité de la société, malgré des bénéfices potentiels qu'ils présentent sur le plan individuel.

DES EXEMPLES DE RELATIONS ENTRE LE CRIME ET LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Burgess (1916) a observé une corrélation négative entre le statut socio-économique et le taux de criminalité de divers quartiers d'une petite ville. Il a attribué son résultat au fait que les quartiers à faible revenu étaient situés près de zones commerciales qui fournissent beaucoup d'occasions criminelles aux jeunes gens. À l'inverse, les familles aisées pouvaient s'offrir des résidences éloignées des zones commerciales, ce qui du coup, leur facilitait la tâche de garder leurs enfants à l'abri des tentations criminelles majeures. Si on ne prend pas garde aux erreurs de généralisation, on peut inférer de ces résultats que les pays riches ont un taux de criminalité moindre que les pays à faible revenu. Or c'est exactement le contraire qui se produit. Brantingham et Brantingham (1984), se basant sur la distribution géographique des vols, démontrent clairement qu'à l'échelle mondiale les nations les plus riches sont aussi celles dont le taux de crimes contre la propriété est le plus élevé. Cela s'explique facilement par la théorie des opportunités. Les nations à revenu élevé sont celles qui peuvent se payer des biens de consommation durables et légers, offrant un plus grand nombre de cibles aux voleurs potentiels. Les deux relations précédentes sont faciles à concilier. En même temps que les nations prospères offrent plus de biens à voler, elles les entreposent et en font commerce dans l'entourage des gens à faible revenus. C'est ainsi que la théorie des opportunités rend compte aisément de ce qui, autrement, pourrait apparaître comme une contradiction inexplicable. La sacro-sainte doctrine de la criminologie conventionnelle voulant que la conduite criminelle soit inversement proportionnelle au revenu doit elle-même être soumise à des analyses plus poussées. Les milieux à faible revenus peuvent engendrer plus de délinquants potentiels, tandis que les milieux à revenus élevés fournissent plus de cibles convenables. Par conséquent, dans les villes, les zones à haut revenu qui voisinent les zones à faible revenu peuvent enregistrer un taux élevé de criminalité. Par ailleurs, des zones rurales à faible revenu peuvent avoir un taux de criminalité faible, parce qu'il y a peu à voler et que les distances sont grandes.

Van Dijk et ses collègues ont trouvé une corrélation *positive* entre le revenu et la victimisation (pour la plupart, des vols). À l'intérieur de l'ensemble des quatorze nations, à l'exception des Pays-Bas, on constate la même corrélation positive (p.65). Cela n'a rien pour surprendre si l'on considère que la prospérité offre aux délinquants un plus grand nombre d'objets à voler. De leur côté, Brantingham et Brantingham (1984), dont l'étude a le désavantage d'utiliser des données officielles recueillies selon des méthodes différentes dans chaque pays, mais présente par contre l'avantage de rejoindre un plus grand nombre de pays et de régions —

trouvent une corrélation positive entre le revenu national et le taux de crimes contre la propriété.

Pour rendre intelligibles les relations contradictoires entre le statut socio-économique et les délits contre la propriété selon qu'on se situe au niveau individuel, régional ou national, les principes suivants devraient être suivis :

1. Tenir compte aussi bien de la contribution au crime du délinquant que de celle de la victime, car le revenu peut varier en proportion inverse de la délinquance et en proportion directe de la victimisation.
2. Tenir compte des éléments de la structure démographique et écologique des nations et de leurs villes, qui favorisent à des degrés divers la rencontre de délinquants et de cibles non protégées.
3. Garder à l'esprit que la pauvreté en tant que telle n'est probablement pas une cause directe du crime. Ainsi, on devrait distinguer (a) la pauvreté en milieu rural, là où les familles sont bien intégrées et où on possède peu de biens pouvant être volés, (b) la pauvreté en milieu urbain où les familles sont bien intégrées, et (c) la pauvreté en milieu urbain désorganisé, offrant de nombreuses occasions criminelles et où le tissu familial est désintégré. Dans les deux premiers cas, les contrôles sociaux préviennent la délinquance. Dans le dernier cas, les délinquants échappent à tout contrôle et les cibles ne sont pas protégées.

Ces règles nous aident à découvrir quand les délinquants potentiels peuvent échapper à la supervision de leur famille et de leur communauté pour trouver des cibles vulnérables. Elles nous aident à comprendre comment les relations entre la criminalité et le statut socio-économique peuvent varier selon le niveau d'agrégation où on se situe.

Bref, de plus en plus, la criminologie conceptualise le crime comme un *système* formé des délinquants, des cibles et des gardiens réunis dans l'espace et dans le temps. Cette pensée systémique nous permet d'aller plus loin que la simple agrégation des comportements des délinquants, car ces derniers ne sont qu'un des éléments du système. Ainsi disposons-nous de solutions théoriques pour résoudre les contradictions apparentes dans les données empiriques, tout en nous gardant de l'erreur de généralisation.

BIBLIOGRAPHIE

BARR, Robert et Ken PEASE (1990), « Crime placement, displacement and deflection », *Crime and Justice : a Review of Research*, Michael Tonry et Norval Morris (éds.), v. 12, Chicago, University of Chicago Press.

BORGATTA, Edgard F. et David J. JACKSON (éds.) (1980), *Aggregate Data Analysis and Interpretation*, Beverly Hills, Sage Publications.

BRANTINGHAM, Paul et Patricia BRANTINGHAM (1991), *Environmental Criminology Prospect Heights*, Illinois, Waveland Press.

BRANTINGHAM, Paul et Patricia BRANTINGHAM (1984), *Patterns in Crime*, New York, MacMillan.

BURGESS, E.W. (1916), « Juvenile delinquency in a small city », *Journal of the American Institute of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 6, p. 724-728.

CLARKE, Ronald V. (1992), *Situational Crime Prevention : Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston.

COHEN, Lawrence E. et Marcus FELSON (1979), « Social change and crime rate trends : a routine activity approach », *American Sociological Review*, 44, p. 588-608.

CUSSON, Maurice (1983), *Why Delinquency ?*, Toronto, University of Toronto Press.

CUSSON, Maurice (sous presse), « A strategic analysis of crime : criminal tactics as responses to precriminal situations », in Ronald V. Clarke et Marcus Felson (éds.), *Advances in Criminological Theory*, vol. 5, New Brunswick, N.J., Transaction Press.

CUSSON, Maurice (1986), « L'analyse stratégique et quelques développements récents en criminologie », *Criminologie*, XIX, n° 1, p. 53-72.

FATTAH, Ezzat A. (1991), *Understanding Criminal Victimization : an Introduction to Theoretical Victimology*, Scarborough, Ontario, Prentice-Hall Canada.

FELSON, Marcus (1983), « Ecology of Crime », *Encyclopedia of Crime and Justice*, New York, MacMillan.

FELSON, Marcus (1987), « Routine activities and crime prevention in the developing metropolis », *Criminology*, 25, p. 911-931.

FELSON, Marcus (1986), « Routine activities, social controls, rational decisions and criminal outcomes », in Derek Cornish et Ronald V. Clarke (éds.), *The Reasoning Criminal*, New York, Springer-Verlag.

GABOR, T. (1990), « Crime displacement and situational prevention : toward the development of some principles », *Canadian Journal of Criminology*, 32, p. 41-74.

HINDELANG, Michael, Michael GOTTFREDSON et James GAROFALO (1978), *Victims of Personal Crime : an Empirical Foundation for a Theory of Personal Victimization*, Cambridge, Massachusetts, Ballinger.

MAYHEW, Patricia, Ronald V. CLARKE et Mike HOUGH (1992), « Steering column locks and car theft », chapitre 2 in Clarke (1992).

ROBINSON, W.S. (1950), « Ecological correlations and the behavior of individuals », *American Sociological Review*, 15, p. 351-357.

SAMUELSON, Paul A. (1961), *Economics : An Introduction Analysis*, Fifth Edition, New York, McGraw Hill.

VAN DIJK, J.J.M. et C.H.D. STEINMETZ (1979), « Victim Surveys, 1974-1979 », rapport n° XXV, The Hague, Research and Documentation Center, Ministry of Justice.

VAN DIJK, Jan J.M., Pat MAYHEW et Martin KILLIAS (1991), « Experiences of Crime Across the World : Key Findings of the 1989 International Crime Survey », Deventer, Netherlands, Kluwer.